

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 330 | Date 12-18 octobre

En tant qu'organisation de défense des droits humains, nous suivons de près les violations des droits humains en Turquie. Dans le cadre de ce travail, nous publions chaque semaine un bulletin documentant les violations des droits humains survenues au cours de la semaine. En outre, nous partageons régulièrement des statistiques à jour et des sources classées par catégorie concernant ces cas. Le rapport Turkey Rights Monitor est publié sans interruption depuis 330 semaines consécutives et est partagé avec les institutions, organisations et acteurs concernés par les droits humains. Vous pouvez consulter les informations et statistiques mises à jour sur notre site : <https://turkeyrightsmonitor.com/>

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 58 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un [avis](#) du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une [base de données](#) détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

14 octobre : Les autorités turques ont [interpellé](#) 32 personnes dans plusieurs provinces pour des liens présumés avec le mouvement Gülen, dans le cadre de trois enquêtes visant 34 suspects. Les procureurs ont invoqué des transactions financières, des données numériques et des activités présumées du mouvement.

16 octobre : Un tribunal d'Alanya a [placé en détention provisoire](#) un homme sans domicile de 66 ans pour insulte au président Erdoğan, après qu'il eut expliqué au juge avoir volontairement commis l'infraction dans l'espoir de trouver de la nourriture et un toit en prison.

12 octobre : Les autorités turques ont [renvoyé](#) en prison l'homme d'affaires Taner Nakıboğlu pour des liens présumés avec le mouvement Gülen, deux semaines après

son acquittement et sa remise en liberté, à la suite d'un recours du parquet contre son acquittement.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de [Yusuf Bilge Tunç](#), un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de [disparitions forcées](#) présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

12 octobre : Un tribunal d'Istanbul a [acquitté](#) 88 personnes poursuivies pour avoir participé à des manifestations contre la détention d'Ekrem İmamoğlu, tandis que deux autres prévenus ont reçu des peines de prison avec sursis pour des publications sur les réseaux sociaux liées aux protestations.

14 octobre : Human Rights Watch a [documenté](#) des enquêtes pénales visant au moins 55 opposants à l'exploitation minière près de la forêt d'Akbelen, ainsi que des interpellations et des allégations de mauvais traitements policiers lors de manifestations contre la prospection aurifère à Ordu.

17 octobre : La police a [utilisé](#) du gaz poivre contre des étudiants opposés au retrait d'environ 200 chiens du campus de l'université de l'Égée par des équipes

municipales. Étudiants et universitaires demandaient où les animaux avaient été emmenés.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

13 octobre : L'AKP au pouvoir a [poursuivi en justice](#) les journalistes Timur Soykan et Şaban Sevinç, BirGün TV et le porte-parole de l'opposition Zeynel Emre, réclamant au total 1,6 million de livres turques de dommages et intérêts pour des reportages et critiques sur un scandale lié à un fonds d'investissement.

14 octobre : Les autorités turques ont [ordonné](#) le blocage du compte X officiel du Parti des travailleurs de Turquie, suivi par environ 582 000 personnes, sans rendre publics l'autorité à l'origine de la décision ni les motifs précis de cette restriction.

14 octobre : La police a [perquisitionné](#) les locaux de Halk TV à Istanbul alors que des administrateurs nommés par le gouvernement prenaient le contrôle de cette chaîne d'opposition dans le cadre d'une enquête visant son propriétaire. Les émissions en direct ont cessé et les employés n'ont pas pu entrer dans les locaux.

16 octobre : Le régulateur turc de l'audiovisuel a [infligé](#) à Sözcü TV et Koza TV des amendes équivalant à 3 % de leurs recettes publicitaires du mois précédent, pour des émissions évoquant des allégations de liens entre le gouvernement et un scandale lié à un fonds d'investissement.

16 octobre : Un tribunal d'Istanbul a [remis en liberté](#) le journaliste d'investigation Bahadır Özgür sous contrôle judiciaire, avec interdiction de quitter le pays et obligation de se présenter à la police deux fois par semaine, après une nuit de garde à vue liée à ses reportages sur un scandale présumé concernant un fonds d'investissement.

16 octobre : La police a [interpellé](#) le journaliste et défenseur des droits humains Bahadır Altan pour une publication sur les réseaux sociaux critiquant la prise de contrôle de Halk TV et appelant à s'y opposer publiquement. Un tribunal l'a ensuite remis en liberté sous contrôle judiciaire, avec des restrictions de déplacement et une obligation de pointage.

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

13 octobre : Les avocats de la journaliste détenue Tuğba Tekerek ont [saisi](#) la Cour constitutionnelle pour demander sa libération, affirmant que le parquet n'avait pas communiqué d'éléments techniques étayant l'accusation selon laquelle elle gérait le compte Instagram d'une organisation de défense des droits LGBTQ+.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

12 octobre : Le président du barreau no 2 d'Ankara a [affirmé](#) que l'aide du ministère de la Justice avait permis à environ 70 de ses membres de devenir juges ou procureurs. Des organisations judiciaires ont demandé un examen du processus, tandis que le président du barreau a ensuite déclaré que ses propos avaient été déformés.

13 octobre : Un député de l'opposition a [indiqué](#) que l'administration de 156 municipalités avait changé à la suite de ralliements politiques, de nominations d'administrateurs ou de procédures judiciaires depuis les élections locales de mars 2024, y compris dans des communes où les électeurs avaient choisi l'opposition.

14 octobre : Un tribunal d'Istanbul a [rejeté](#) les demandes de libération et de nouveau procès d'Osman Kavala malgré un arrêt contraignant de la Cour européenne des droits de l'homme ordonnant sa libération et des mesures pour remédier aux conséquences de sa condamnation.

15 octobre : La Cour européenne des droits de l'homme a [constaté](#) que les juridictions turques n'avaient pas fourni de motifs individualisés pour maintenir 26 personnes en détention provisoire, parfois pendant onze mois, pour des liens présumés avec le mouvement Gülen.

17 octobre : Un tribunal d'Ankara a [placé en détention provisoire](#) deux maires adjoints et cinq autres suspects dans une enquête pour corruption visant la municipalité d'Etimesgut, dirigée par l'opposition, après l'incarcération et la suspension de son maire élu.

CONDITIONS CARCÉRALES

12 octobre : Le détenu Yusuf Çelik a [décrit](#) un quartier de 50 mètres carrés partagé par onze prisonniers à la prison de Marmara, certains dormant dans les couloirs. Il a aussi

signalé une surveillance permanente par caméra, des retards de soins, des difficultés d'accès à l'eau potable et des restrictions sur les livres.

14 octobre : La Cour européenne des droits de l'homme a [constaté](#) que l'administration pénitentiaire turque avait enregistré pendant un an les conversations de l'ancien juge Abdi Cengiz avec ses proches lors des visites familiales, sans évaluer si cette surveillance était nécessaire dans son cas particulier.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

14 octobre : Un tribunal de Kilis a [condamné](#) deux hommes à la réclusion à perpétuité aggravée lors d'un nouveau procès pour l'agression sexuelle et le meurtre, en 2023, de Gina Mercimek, une fillette syrienne de neuf ans, après l'annulation d'un précédent jugement en appel.

13 octobre : Le ministère turc de la Famille et des Services sociaux a [confirmé](#) que 13 enfants étrangers non accompagnés restaient portés disparus après que 14 enfants eurent quitté un centre d'accueil à Edirne le 11 octobre, avec l'autorisation d'aller au marché. Un seul était ensuite revenu.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

12 octobre : Le Comité européen pour la prévention de la torture a [soulevé](#) des inquiétudes concernant les garanties et les conditions de prise en charge des patients admis en psychiatrie sans leur consentement et des enfants migrants non accompagnés dans des établissements turcs.

13 octobre : Les autorités ont [renvoyé](#) Celal Yıldırım, 56 ans, à la prison de Hilvan après une crise cardiaque et une hospitalisation. Sa famille a indiqué que le parquet n'avait pas répondu à sa demande de lui permettre de poursuivre son traitement hors de prison.

12 octobre : Une commission pénitentiaire a [refusé](#) la libération de Hatice Yıldız, 77 ans, emprisonnée pour des transferts d'argent à sa fille détenue et à un autre prisonnier, malgré ses troubles cognitifs signalés, ses difficultés à se déplacer et des évaluations favorables de sa conduite, selon son avocate.

13 octobre : La Cour constitutionnelle turque a [ordonné](#) une nouvelle enquête sur les allégations de l'avocate İlayda Kocabaş Güner, qui affirme avoir été agressée et menacée par la police lors d'une manifestation en 2021, après que le parquet eut classé sa plainte sans interroger les policiers concernés.

RÉPRESSION TRANSNATIONALE

12 octobre : Des responsables turcs ont [pressé](#) la Grèce d'extrader des personnes accusées de liens avec le mouvement Gülen, dont certaines avaient demandé une protection internationale. Les autorités grecques ont contesté la présentation par Ankara de demandeurs d'asile turcs comme un réseau criminel.

DROITS DES FEMMES

15 octobre : Un tribunal d'Istanbul a [acquitté](#) un homme accusé d'avoir agressé sexuellement sa fille de huit ans, Hifa İkra Şengüler, retrouvée morte par la suite avec sa mère, invoquant l'insuffisance des preuves et rejetant les demandes d'associations de défense des femmes de participer à la procédure.

13 octobre : La députée d'opposition Kezban Konukçu a [signalé](#) des allégations selon lesquelles l'administration sous tutelle de la municipalité de Şişli aurait licencié huit employés, dont sept femmes, et affecté des salariées au nettoyage des rues sans installations adéquates, tout en ignorant des plaintes concernant les conditions de travail.

DROITS DE GENRE

14 octobre : L'association HEVİ LGBTİ+ a [rapporté](#) que des opérations de police visant des organisations LGBTQ+ avaient perturbé son accompagnement juridique, social et sanitaire des personnes LGBTQ+ kurdes, réfugiées et issues de minorités. Trois personnes liées à l'association avaient été incarcérées et trois autres faisaient toujours l'objet d'une enquête.

14 octobre : Des experts des droits humains de l'ONU ont [critiqué](#) les enquêtes et restrictions imposées en Turquie à des organisations LGBTQ+, estimant que des activités légitimes de défense des droits et des services d'accompagnement faisaient l'objet d'accusations pénales et de pressions officielles.